CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Décembre 2019

<u>OBJET</u>: Aide du Département aux travaux de proximité - Année 2019 - 6ème répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'attribuer, sur une dépense subventionnable globale de 6 103 230 €HT, un montant total de subventions de 4 272 263 € à diverses communes, au titre de l'aide du Département aux travaux de proximité pour l'année 2019, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle type prévu à cet effet,
- d'approuver les montants des affectations, comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité Messieurs MALLIÉ, VIGOUROUX et GÉRARD ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées